



NON

Les raisons de la colère

Pour le collectif, le projet de retenue de « SIVENS », objet d'enquêtes publiques conjointes, n'est en rien un projet d'utilité publique :

Les inconvénients engendrés en cas de réalisation de la retenue « SIVENS » sont d'ordre environnemental, social et économique.

La construction de la retenue:

- aboutirait à la destruction de la principale zone humide du bassin du Tescou, qualifiée dans l'avis de l'Autorité environnementale comme faisant « partie des zones humides majeures du département du point de vue de la biodiversité » et « les compensations envisagées sont insuffisantes et les mesures compensatoires insuffisamment définies » .
Surtout, il n'y a pas eu d'étude d'évitement (recherche autre solution), pourtant obligatoire.
- ennoierait une surface importante de prairies naturelles utilisées par des éleveurs qui seraient ainsi lésés,
- ennoierait une surface importante de vergers porte-graine,
- Impliquerait le déplacement de la route D 132 sur environ 2 km,
- en ferait un plan d'eau de faible profondeur, couvrant une grande surface ce qui provoquerait une évaporation maximum de l'eau et favoriserait la production d'algues tout en faisant monter la température des eaux rejetées. La topographie du terrain obligerait aussi à enrocher la digue (7 m en dessous du sol) sur une longue durée de travaux (2 ans).

Ceci en fait un projet très onéreux. Coût évalué en novembre 2011 : plus de 9 millions d'euros TTC (3 fois plus cher que le Théronnel au m³ d'eau stockée) !!

Les avantages avancés par les promoteurs du projet portent sur 2 points :

- Le premier, d'ordre écologique, n'est qu'un maquillage pour « verdier » le projet : celui de soutenir l'étiage du Tescou, l'été, lors des périodes de sécheresse. Aucune étude hydrologique ne permet d'affirmer que l'eau lâchée au niveau de ce projet se retrouverait, 30 km, plus loin à Saint-Nauphary comme le prétendent les porteurs du projet. Au contraire l'abaissement important de la nappe laisse penser le contraire. Cet argument est un leurre.
- Le deuxième pour soutenir l'irrigation en permettant une augmentation des volumes d'eau utilisés à l'hectare et des surfaces irriguées. Ceci est une pratique d'un autre siècle qui, loin de résoudre les problèmes de sécheresses, risque de les aggraver. De plus, il y a déjà sur le bassin du Tescou une capacité de stockage supérieure aux besoins (plus de 2100 m³/ha), surabondante si des mesures d'irrigation économe sont mises en place, comme le préconise le Plan de Gestion d'Etiage (PGE).

En somme, ce projet de retenue, loin d'être d'intérêt publique majeur (comme il devrait l'être selon le document « DOCTRINE relative à la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel » du ministère de l'écologie)

est un PROJET D'INUTILITÉ PUBLIQUE, VOIRE DE NOCIVITÉ PUBLIQUE.

**Votre participation à l'enquête publique est primordiale
Inscrivez votre avis sur les registres d'enquêtes publiques
(dernière limite mardi 9 octobre)**

Pour plus d'information : <http://tescou.1s.fr/>

à la RETENUE DE SIVENS

10 septembre 2012

20 h 30 salle SALVET
Lisle-sur-Tarn

Réunion organisée par la commission d'enquêtes dans le cadre des enquêtes publiques conjointes « retenue de Sivens » qui se tiennent du 3 septembre au 9 octobre.

**Venez vous exprimer
pour soutenir
la sauvegarde de la
zone humide du Testet**